

Conditions d'acceptation

Caoutchouc

Autorisé :

- Pneus pour voitures particulières
- Pneus pour camions
- Pneus de route
- Pneus agricoles
- Pneus pleins
- Pneus pour motocycles
- Chambres à air
- Pneus sur jante
- bandes transporteuses
- pneus pour silos
- pneus industriels
- pneus de bicyclette
- Pistes en caoutchouc
- Pneus d'avion

Non autorisé :

- Tuyaux en caoutchouc
- Caoutchouc flexible
- Bandes transporteuses en plastique

Conditions :

- Tous les pneus et produits en caoutchouc proposés doivent être exempts de toute contamination.
- Les pneus sans jante doivent être complètement propres à l'intérieur et exempts de salissures et/ou d'autres contaminants dans la cavité du pneu.
- Les matériaux non acceptés seront éliminés aux frais de l'auteur du rejet.
- Les déchets dangereux ne sont pas acceptés. Dans les cas douteux, des échantillons sont prélevés et examinés pour détecter la présence de contaminants. En attendant le résultat de cet examen, le matériel est stocké temporairement. Si le matériel ne répond pas aux exigences, les frais supplémentaires (de stockage temporaire et d'examen) seront facturés au prestataire.
- Si le fournisseur, même après notification écrite, ne se conforme pas à l'ordre de lever le matériel stocké, celui-ci sera éliminé aux frais du fournisseur. Le fournisseur ou le transporteur peut également se voir refuser l'accès à la zone de stockage pour une durée déterminée ou indéterminée.